

LES DISPOSITIFS ALTERNATIFS

La filière « réinsertion »

La filière « réinsertion » tend à faciliter la mise en place d'alternatives à l'hospitalisation afin d'offrir aux patients un projet de soins et de vie adapté, une optimisation des prises en charge et une diminution des temps d'hospitalisation.

Les patients concernés sont des patients vulnérables et en situation de chronicité mais en dehors de la phase aiguë, étant en soins de moyenne ou longue durée. La prise en charge y est spécifique et de deux types : intra et extra-muros.

Les appartements thérapeutiques

Les appartements thérapeutiques constituent des unités de soins à visée de réinsertion sociale.

Par principe, ils sont situés en dehors de l'enceinte de l'hôpital et intégrés dans la cité. Ils sont mis à la disposition de quelques patients pour une durée limitée afin de leur permettre de mener une vie la plus normale possible tout en bénéficiant d'un accompagnement par des personnels soignants.

L'Accueil Familial Thérapeutique

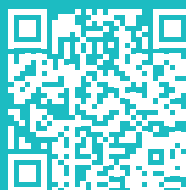
L'accueil familial thérapeutique permet de placer des patients dans des familles d'accueil, à temps plein ou temps partiel, afin de favoriser leur réinsertion progressive dans la vie sociale.

Le **Pôle de Psychiatrie de l'Adulte** a pour objectif de **diversifier les propositions de prise en charge** faites à l'ensemble de la population du Loiret, en lien et en collaboration avec les structures de soin de premier recours (médecine de ville, hôpitaux de proximité ...).

Il est structuré autour de 4 filières (urgences, intracrise, ambulatoire, réinsertion) qui proposent aux patients des solutions adaptées à leur état de santé dans une optique d'insertion et d'inclusion.

**Vous souhaitez en savoir plus sur l'EPSM
et ses différents pôles ?
Vous recherchez la structure adaptée
pour une consultation selon votre lieu
de résidence ?**

C'est ici :



©EPSM du Loiret G.Daumézou - septembre 2025

PÔLE DE PSYCHIATRIE DE L'ADULTE

**Une offre de soins publique,
adaptée et transversale**



DES MODES DE PRISE EN CHARGE DIVERSIFIÉS ET ADAPTÉS

L'AMBULATOIRE

La prise en charge ambulatoire s'appuie essentiellement sur des consultations extrahospitalières.

Les Centres Médico-Psychologiques (CMP)

Les CMP constituent généralement la première porte d'entrée de soins en santé mentale.

De nombreux CMP sont déployés sur l'ensemble du territoire départemental pour être au plus près des patients et leur permettre d'accéder à une offre adaptée en milieu extrahospitalier.

Les CMP organisent des actions de prévention, de diagnostic, de soins ambulatoire et d'interventions à domicile pluridisciplinaires et pluriprofessionnelles.

Les patients peuvent y consulter un médecin, un psychologue, un infirmier ou encore un assistant social.

Retrouver le CMP de son secteur :



Les Centre d'Activités Thérapeutiques et de Temps de Groupe (ex-CATTP)

Les CATTP (ex-CATTP) sont des structures extrahospitalières qui proposent des activités thérapeutiques, soit de manière individuelle soit en petit groupe pour maintenir ou reconstruire l'autonomie de la personne mais aussi l'aider dans sa réinsertion sociale en évitant l'isolement, la perte des capacités relationnelles, affectives et cognitives.

LES URGENCES PSYCHIATRIQUES ET L'ACCUEIL DE CRISE

Admission en cas d'urgence

Le Centre Psychiatrique d'Accueil d'Urgences est un service de consultations téléphoniques et physiques ouvert 24h/24 et 7j/7.

Il a pour mission l'accueil, l'évaluation, l'orientation et la prise en charge des urgences psychiatriques.

Situé en face de l'entrée de l'EPSM, il prend en charge enfant et adulte de tout le département. Le CPAU travaille en étroite collaboration avec le SAMU, les CMP et les unités d'hospitalisation.

Admission au Centre d'Accueil de Crise

Le Centre d'Accueil de Crise (CAC) est une unité du pôle de psychiatrie centrée sur des hospitalisations courtes répondant aux indications de crise (risque suicidaire ...) ou de traumatisme psychique.

L'hospitalisation en CAC est proposée aux patients consentants dont le trouble ne nécessite pas une hospitalisation classique mais contre-indique pourtant une sortie immédiate et un suivi simplement ambulatoire.

Contactez le CPAU ou le CAC : 02 38 60 59 29

L'HOSPITALISATION

L'hospitalisation à temps complet

Elles sont en principe réservées aux situations aiguës et les plus difficiles. Les patients sont placés sous surveillance 24h/24 afin de leur prodiguer les soins nécessaires.

L'EPSM Georges Daumézou dispose de plusieurs unités d'hospitalisation à temps complet, adaptées aux soins avec ou sans consentement du patient dans le respect des recommandations nationales.



L'hospitalisation à temps partiel (HDJ)

L'Hôpital de Jour (HDJ) est une structure extrahospitalière proposant des activités thérapeutiques accompagnées d'un médiateur, des soins polyvalents et intensifs, allant d'une demi-journée à quelques jours par semaine.

L'objectif est de favoriser l'insertion de la personne dans son milieu familial, social et professionnel, de l'accompagner dans certaines démarches sociales et administratives et de favoriser son expression.